

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°89/2023

Objet :

**Tarifification
occupation Salle des
Fêtes/ Salle
polyvalente**

**Certifié exécutoire
par la Maire, le**

15/11/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 06 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 02 novembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothee LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE.

Absent : Daisy LAINE

Absents excusés : Muriel POLLART, Angélique BARBIER, Laurent DHE.

Procurations :

Muriel POLLART donne procuration à Catherine GERARD

Angélique BARBIER donne procuration à Sylvie COUSIN

Secrétaire : Eugène DELAMBRE

La séance ouverte, Madame BARBIER rappelle les délibérations n°229/2010 du 03 décembre 2010 et n°10/2023 du 06 février 2023 concernant la tarification d'occupation de la salle des fêtes et de la salle polyvalente et propose de revoir les tarifs comme suit :

- Location des deux salles des fêtes (cuisine comprise)
 - Pour les Bucquoysiens : 230€
 - Pour les extérieurs : 300€
- Location de la petite salle des fêtes (cantine et cuisine)
 - Pour les Bucquoysiens : 150€
 - Pour les extérieurs : 200€
- Location de la grande salle des fêtes (côté parquet et cuisine)
 - Pour les Bucquoysiens : 180€
 - Pour les extérieurs : 230€
- Location de vaisselle (dans la salle des fêtes)
 - Pour un repas complet : 0,60€ par couvert
 - Pour un vin d'honneur/ lunch 0,15€ par verre

- Location de la salle polyvalente pour une demi-journée
 - Pour les Bucquoysiens : 50€
 - Pour les extérieurs : 100€
- Location de la salle polyvalente pour une journée
 - Pour les Bucquoysiens : 100€
 - Pour les extérieurs : 150€
- Location de la salle polyvalente pour un weekend
 - Pour les Bucquoysiens : 150€
 - Pour les extérieurs : 200€
- Location des salles aux sociétés locales (associations)
 - Les deux premières occupations de l'année civile sont gratuites (salle au choix)
 - A partir de la 3^e occupation, le tarif à appliquer sera de 130€ (location de la vaisselle non facturée)

Une caution sera à verser au moment de la réservation de la location et sera égal à trois fois le prix de la location.

Une attestation de responsabilité locative sera à fournir à chaque location.

Un RIB sera demandé pour les personnes extérieures.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte l'application de ces tarifs à partir du 01 janvier 2024.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,

Anne-Marie BARBIER

